

Règlement intérieur de L'accueil jeu parent/enfant « Clapotis »

Sont admis les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou de tout autre adulte responsable.

Les adultes les accompagnant en sont responsables toute la durée de l'accueil.

L'accueil est ouvert :

Le Lundi :	de 9h15 à 12h00
Le Mercredi :	de 9h15 à 12h00 de 16h30 à 18h30
Le Vendredi :	de 9h15 à 12h00 de 16h30 à 18h30
Le Samedi:	de 15h30 à 18h30 les 2 ^{èmes} samedis du mois.

Fermeture annuelle en Août et aux vacances de Noël

L'accueil-jeu parent/enfant a pour but de favoriser les relations entre les parents et leurs enfants par le jeu.

ADHESION :

Pour une première adhésion une séance d'essai est offerte.

Une fiche d'inscription doit être remplie par les parents au moment de l'adhésion.

Le montant de l'adhésion est fixé entre 20 et 60 € par famille (suivant les possibilités de chacun) pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adhésion.

Nous nous réservons le droit de ne plus accepter les familles en cas de non paiement de cette cotisation.

Cette adhésion permet de fréquenter l'accueil-jeu parent/enfant « Clapotis » et d'emprunter des jeux, le retour s'effectuant à la Ludothèque « Ricochets », 4 rue Eugène Varlin (0,50 € par jeu pour 2 semaines, après encaissement d'une caution de 30 €).

ASSISTANTES MATERNELLES ET AUXILIAIRES FAMILIALES

Les Assistantes Maternelles et Auxiliaires Familiales fréquentant « Clapotis » le matin et/ou l'après-midi doivent au préalable s'inscrire sur le tableau hebdomadaire. Elles peuvent choisir 1 accueil du matin par semaine maximum sur les 6 proposés, et 1 accueil de l'après-midi maximum sur les 4 proposés. Elles doivent choisir avec l'accueillante un créneau fixe pour l'année scolaire. En cas d'absence ou en cas de fermeture de la structure, il ne sera pas possible de reporter le créneau ultérieurement.

REGLES DE VIE :

- Les adultes se doivent d'être attentifs à la demande de leurs enfants (envie de jouer, besoin de se défouler, besoin de dormir.....).
- Dans la cour, les enfants doivent être sous la surveillance de leur parent.
- La capacité d'accueil du lieu est de 15 enfants, on ne peut y venir qu'une fois par jour, et il est conseillé de ne pas dépasser 1h30 d'accueil pour un enfant de moins de 2 ans..
- Un tableau est affiché à l'entrée afin que chaque enfant y affiche son nom au moment de son arrivée. En cas de dépassement du nombre maximum d'enfants autorisé il sera demandé aux premiers arrivés de laisser la place aux suivants.
- Pour protéger tous les enfants, ceux qui sont malades ne peuvent être accueillis.
- Pour des raisons d'hygiène, parents et enfants sont invités à poser leurs chaussures à l'entrée et à enfiler les patins de « Clapotis » ou leurs propres chaussons.
- Les poussettes, vélos....restent dehors.
- Il est interdit d'amener des jeux personnels à « Clapotis ».
- En cas de détérioration trop importante d'un objet celui-ci doit être remboursé ou remplacé.
- L'association « Clapotis & Ricochets » décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.

Le goûter : Il est possible de goûter sur place dans l'espace réservé à cet effet. Par contre, il est interdit de manger en dehors de l'espace « goûter ». Les parents doivent débarrasser le goûter de leurs enfants, et nettoyer l'espace.

La structure de motricité : Il est interdit de grimper dans la structure avec des jouets ou tout autre objet.

- On doit :
- se laver les mains lorsqu'elles sont sales avant de toucher les jeux.
 - remettre les jeux à leur place et en état après utilisation.
 - respecter le matériel c'est-à-dire ne pas jeter ou casser les jeux mis à disposition au sein de la structure.
 - respecter les autres autour de soi. Pour toutes les personnes accueillies nous nous réservons le droit, en cas de comportement nuisible au bon fonctionnement de l'accueil, de les renvoyer en cours de séance, temporairement ou définitivement. Cette mesure ne doit pas être ressentie comme une sanction mais comme le respect du rythme de chacun.

AUTORISATION (à compléter)

Je soussigné Mme/Mr _____ permets / ne permets pas (rayer la mention inutile) à l'association Clapotis & Ricochets de publier des photographies de mon / mes enfants _____, prise lors des temps d'accueil de Ricochets et/ou Clapotis, à des fins de communication (tracts, articles de journaux).

Date :

**Nom et signature
d'un représentant
de l'association.**

**Nom et signature
du responsable
de l'enfant.**